



Journée de « solidarité »...

Suite à l'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail, signé uniquement par le SNI, la Direction a convoqué les organisations syndicales afin de « négocier » **les conditions** qui permettront que le lundi de pentecôte ne soit pas travaillé au titre de la journée de solidarité...et ce, de façon permanente.

Notre organisation syndicale a demandé que la Direction prenne en charge la journée de solidarité car l'entreprise a, largement, les moyens financiers pour la prendre en charge.

Devant cette parodie et le fait qu'aucun dialogue n'a pu être instauré entre la CGT et la Direction, notre organisation syndicale a quitté la table « des négociations ».

Pour la CGT, les conditions ne sont pas acceptables pour les salariés surtout lorsque la Direction imite le gouvernement en aménageant son propre 49-3 pour ponctionner la Saint-Eloi...voire plus.